

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 16 décembre 2021, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de l'année. Messieurs les invités venus remettre le label Leysin Cité de l'énergie sont remerciés pour leur déplacement malgré les problèmes de circulation.

Il rappelle les règles sanitaires en vigueur qui permettent aux élu(e)s d'exercer leur droit politique sans contrôle ainsi que celles appliquées pour le public.

Il remercie Madame Madeleine MANIGLEY d'avoir accepté au pied levé, d'officier ce soir en tant qu'huissière.

Le point 14 *Leysin Cité de l'énergie – remise du nouveau label* de l'ordre du jour sera déplacé après le point 2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance*. Tous les points suivants seront donc décalés d'un rang.

Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Ibrahima BAH, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Brock FIEDLER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER (2^{ème} appel), Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Bertrand CHAUVY, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Jean-Luc FRIEDRICH, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, Nicolas VAUDROZ et Eve WIDMER KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Ce point n'ayant pas été traité, par omission, au 1^{er} point de l'ordre du jour, il est abordé en cours de séance. Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour avec la modification soumise en ouverture de séance ne fait l'objet d'aucune remarque et sera suivi tel que proposé.

3. LEYSIN CITÉ DE L'ÉNERGIE – REMISE DU NOUVEAU LABEL

Monsieur Daniel NIKLES a l'honneur de communiquer que notre Commune a été recertifiée « Cité de l'énergie », après une première labellisation en 2016. Il passe la parole à Messieurs René LONGET, Ambassadeur de l'Association Cité de l'énergie et Michael DUPERTUIS, délégué à l'énergie de la Commune de Leysin.

En préambule, Monsieur LONGET précise que le label ne sera pas remis physiquement ce soir en raison d'une correction à apporter sur ce dernier. Il remercie l'ensemble des Autorités de leur intérêt pour cet enjeu qui se nomme la maîtrise de l'énergie.

L'Association Cité de l'énergie existe depuis plus de trente ans et réunit les communes suisses (villes ou villages) qui partagent une conviction. Un engagement local sur le terrain, cohérent, soutenu et systématique est une contribution essentielle pour relever les défis de l'énergie et du climat. Chacun doit balayer devant sa porte à la mesure de ses capacités. Par son programme « Cité de l'énergie », l'Association soutient les communes pour devenir exemplaires, durables et innovantes dans ces domaines. Elle récompense également les écoles en tant que « Ecole de l'énergie » et sert aussi d'organisme de certification du programme « Site 2000 watts » de la Confédération.

L'Association compte environ 660 communes membres (sur les 2000 que compte la Suisse) mais également des régions telles que les Communes de la région du Parc Naturel de Gruyères – Pays-d'Enhaut. Plus de 60% de la population suisse vit dans l'une des quelque 460 cités d'énergie labellisées.

La première condition à la labellisation est d'adhérer à l'Association en collaboration avec un(e) conseiller(ère) accrédité(e) « Cité de l'énergie ». Par la suite, un état des lieux et une analyse du potentiel sont réalisés. Une fois que le 50% des mesures et objectifs définis dans le catalogue de critères de l'Association est réalisé, la commune peut demander un audit par la Commission de label de l'Association. Si celle-ci se prononce favorablement, la commune obtient le label « Cité de l'énergie » pour une période de 4 ans. Un audit de recertification a lieu tous les 4 ans et une mise à jour du programme d'actions est établi dans une perspective d'amélioration continue.

L'Association dispose d'un réseau de plus de 100 conseiller(ère)s au niveau suisse qui accompagnent les communes membres, d'une quinzaine d'auditeurs(trices) ainsi que d'une dizaine d'ambassadeurs(drices) qui interviennent dans la remise des labels. La Commission du label est, quant à elle, composée de dix experts du domaine. L'avantage de ce regroupement est d'avoir déjà un catalogue de critères similaires pour toutes les communes de Suisse en fonction de leurs compétences qui sont, grosso modo, toujours les mêmes. Cela permet une comparaison et donne une systématique. C'est en quelque sorte un cadre de référence qui permet de savoir où l'on en est. Par le biais de la Municipalité, du Délégué à l'énergie et de la Conseillère en énergie, le Conseil communal peut obtenir ces éléments.

Actuellement, on reparle de pénurie possible. Le monde ne va pas vers une plus grande stabilité géopolitique. Nous dépendons à 75% d'énergies non renouvelables, non disponibles dans notre pays, qu'il faut donc importer et qui sont parmi les plus polluantes. Il est vrai que toute production d'énergie pollue, même les éoliennes, mais infiniment moins que celles qui dominent aujourd'hui notre mix énergétique, comme les énergies fossiles. Nous sommes véritablement dans une situation qui n'est confortable à aucun égard. En Suisse, la température moyenne a augmenté deux fois plus que la moyenne mondiale, soit 1,2° au niveau mondial et à peu près 2° en Suisse. Dans les régions de montagne, on voit d'emblée les risques écologiques, économiques et sociaux d'une telle dynamique. Les milieux touristiques et les secteurs de l'hydraulique sont aujourd'hui en alerte. Face à ces défis assez conséquents, l'ambition de la société

à 2000 watts à laquelle souscrivent les cités de l'énergie, est à la fois forte, exigeante et indispensable. Il s'agit de diviser la consommation d'énergie par trois d'ici 2050 et d'assurer les 2/3 subsistants par les énergies renouvelables et indigènes. Les meilleures énergies sont celles que l'on a déjà, soit parce que l'on peut les économiser, soit parce qu'elles sont sur notre territoire, donc valorisables et nous savons comment faire. Par exemple, il existe des moteurs à très faible consommation et des bâtiments, dits positifs, qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. La Commune de Leysin l'a réalisé ici, au Collège Le Suchet et à ce titre, elle en est félicitée, car elle peut être fière de ce bâtiment. Dans le domaine du chauffage, chaque degré représente 7% d'énergie de plus ou de moins.

C'est en 1990 qu'a été introduit dans la Constitution fédérale, un article sur l'énergie. Depuis lors, nous avons réussi à stabiliser la consommation d'énergie de la Suisse et les émissions de CO₂ depuis notre territoire. Il faut être fier de cette première étape qui a certes pris près de 30 ans, mais dans ce laps de temps, le volume du PIB a augmenté de 45% et la population de 21%. La dynamique a donc été cassée, car l'évolution économique et démographique n'entraîne plus une augmentation de la consommation d'énergie. Il n'y a donc plus de fatalité dans l'automatisme entre le développement économique, démographique et les émissions de CO₂. L'empreinte carbone de la Suisse hors de nos frontières, due à nos importations reste considérable mais il n'y a pas eu non plus un transfert direct entre ce que l'on a économisé en Suisse et ce que l'on a provoqué ailleurs. C'est resté plus stable à l'extérieur que ce que l'on a économisé en Suisse. Aujourd'hui, 75% d'énergies non renouvelables viennent de l'étranger alors que le taux était de 85% en 1990. D'ici à 2050, il faudra intensifier le rythme et plus que jamais, le réflexe *énergie et climat* s'impose, si nous voulons une prospérité durable et raisonnable pour demain.

La Commune de Leysin présente un programme très précis, concret et chiffré de ce qu'elle souhaite réaliser, soit aller au-delà des exigences légales. C'est louable car elle prévoit :

- une diminution des émissions de CO₂ de 35% d'ici 2035 par rapport à 2020
- Une réduction des émissions dues au chauffage et eau chaude de 35% par rapport à 2014
- 1m² de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques par habitant
- une augmentation de 30% de la production d'énergie renouvelable d'ici à 2035 par rapport à 2020. L'électricité distribuée sur la Commune doit rester à 100% d'origine renouvelable.
- des autorisations de construire qui intègrent davantage les exigences en matière énergétique et de CO₂
- un plan d'assainissement à court, moyen et long terme du bâti communal, un équipement systématique en énergies renouvelables
- de créer un fonds de soutien
- d'encourager et mobiliser les propriétaires, les entreprises, les habitants et les multiplicateurs comme les associations
- de maintenir et développer les espaces verts et les gérer de manière écologique
- de prévenir les déchets au-delà du recyclage, notamment avec un repair café
- d'accorder une importance certaine à un trafic individuel motorisé supportable avec un objectif de 10% de transfert modal pour les pendulaires par rapport à la valeur 2000
- favoriser la mobilité douce, modérer le trafic, favoriser les véhicules économes et le co-voiturage
- prolonger le train et un soutien pour les abonnements demi-tarif

Monsieur LONGET nous souhaite plein succès pour ces mesures qui nous permettront certainement de progresser en termes de points lors de la 3^{ème} certification en 2025. Un élément l'a toutefois intrigué, car la société à 2000 watts est prévue normalement pour 2050 et Leysin a fixé le délai à 2100. Il estime que nous sommes tout à coup timides par rapport à ce que nous savons faire, comme le prouve cette belle salle de gym. La dynamique en œuvre tant en termes de changement climatique que de turbulences géopolitiques ne nous laissera pas de repos et attendre l'année 2100 pour atteindre les résultats. Il s'agit des emplois de demain, d'un monde viable pour toutes et tous et le programme de Leysin en montre le chemin car c'est en fédérant les énergies humaines que l'on gagne la bataille de l'énergie.

Il remet à Messieurs UDRIOT, Syndic et NIKLES, Municipal, un petit ouvrage didactique qu'il a écrit sur les objectifs de développement durable et il est certain que le climat et l'énergie sont des éléments structurants de ces objectifs.

Monsieur Michael DUPERTUIS, Délégué à l'énergie de la Commune de Leysin depuis 2016, présente le processus concret de renouvellement du label Cité de l'énergie à Leysin. Il commente la présentation Powerpoint, jointe au présent procès-verbal.

En ce qui concerne le souhait de la Commune de baisser les émissions de 35%, Madame Joan GALLMEIER demande comment l'Association Cité de l'énergie peut savoir que ce but est atteint.

Monsieur DUPERTUIS précise que des chiffres proviennent soit du Registre fédéral des bâtiments qui nous informe de l'évolution du type de chauffage par bâtiment, soit du Canton par le biais des consommations et type d'énergie. C'est donc en fonction de ces informations et celles apportées par les fournisseurs d'énergie, qu'on arrive à déterminer si l'on est dans le tir. Ces données sont factuelles.

Monsieur le Président remercie Messieurs LONGET et DUPERTUIS pour leurs présentations. C'est un plaisir de constater que nous sommes sur une bonne voie et capables de faire encore mieux.

Monsieur Daniel NIKLES remercie également ces Messieurs et précise que Monsieur DUPERTUIS, par ses nouvelles fonctions à la Municipalité de Bex, se voit dans l'obligation de cesser sa collaboration avec la Commune de Leysin. Il sera donc primordial de trouver un successeur afin de poursuivre le processus Cité de l'énergie.

4. ASSERMENTATION(S)

Il était prévu l'assermentation d'une nouvelle huissière en la personne de Madame Halina GWOZDZ, qui se réjouissait de prendre sa fonction ce soir. Malheureusement rentrée d'Espagne il y a six jours, les nouvelles règles sanitaires en vigueur, imposent une quarantaine de dix jours.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Monsieur

Fabienne PICHARD Roland VAUDROZ
Therese FATTON Monique NEGRI

NAISSANCES

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à 2 nouveau-nés. Il s'agit de :

Salomé WIDMER
fille de notre Conseillère Eve WIDMER KNECHT

Matijus RAKAUSKAS

Félicitations aux parents et tous nos souhaits à ces jeunes de grandir heureux à Leysin.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE A LA MUNICIPALITÉ

Elle aura lieu en même temps que la votation fédérale du 13 février 2022. Pour rappel, le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au lundi 3 janvier 2022 à 12h00 auprès du greffe municipal.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 28 novembre dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 58% et les résultats ont été les suivants :

	Initiative populaire du 7 novembre 2017 Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »	Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »	Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial, pour enfants, acteurs culturels, manifestations)
Electeurs inscrits	1'466	1'466	1'466
Bulletins rentrés	856 (58,39%)	848 (57,84%)	859 (58,59%)
OUI	565 (67,02%)	191 (23,61%)	494 (59,10%)
NON	278 (32,98%)	618 (76,39%)	342 (40,90%)

REPRÉSENTATIONS

Monsieur le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal les

- 31 octobre, pour la cérémonie du Souvenir des soldats français, belges et polonais au cimetière des Larrets, avec la présence des Ambassadeurs et autres délégués officiels. Madame Noémie ISENSCHMIED, Municipale et Monsieur le Président ont apporté le mot des Autorités. Ce dernier a évoqué son enfance durant la pandémie de la tuberculose.
- 24 novembre, pour la visite de Madame la Préfète venue vérifier la tenue administrative des archives et fonctionnement administratif du Conseil communal, qui a donné entière satisfaction. Il remercie votre Secrétaire pour son travail.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 15/2021 : BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN a constaté que ce budget comporte un fonds pour le développement durable mais en comparant les montants, il a été surpris du peu de moyens consacrés à ce thème essentiel. Tout à l'heure, Monsieur LONGET a rappelé à quel point, malgré les beaux efforts réalisés, il reste encore beaucoup de choses à réaliser et nous a encouragé à mettre les bouchées doubles. Monsieur GAGNEBIN estime que le montant alloué à ce poste n'est pas à la hauteur des enjeux. Par conséquent, il votera contre ce budget.

En préambule, Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, remercie la Commission des finances (COFIN) pour son travail. Il apporte une précision concernant l'intervention de notre mandataire, Monsieur Philippe SAUTHIER, venu apporter des explications aux membres de la COFIN concernant :

- La péréquation
- La planification financière
- Le benchmark réalisé avec les communes concernant les charges salariales, globales, etc..

Pour répondre à Monsieur GAGNEBIN, la Commune de Leysin est labellisée Cité de l'énergie depuis 2016 mais il est évident que l'intégralité des dépenses dévolues pour atteindre les objectifs fixés n'est pas imputée sur le fonds pour le développement durable. En effet, si l'on souhaite développer une thématique sur ce sujet, il serait nécessaire de transférer tous les montants investis de cette nature comptable et la somme mentionnée dans le budget 2022 serait largement insuffisante.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2022 qui se présente dès lors comme suit :

Revenus	CHF	19'967'111.00
Charges	<u>CHF</u>	<u>20'611'163.00</u>
Excédent de charges	CHF	644'052.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 16/2021 : PLAFOND D'ENDETTEMENT, DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES ENGAGEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021 – 2026 :

1. Plafond d'endettement : CHF 60'000'000.00
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 24'250'000.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2021 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce rapport a été envoyé à chaque Conseillère et Conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

Ce dernier ne suscite aucune remarque.

9. NOMINATIONS

Aucune.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Une communication écrite de la Municipalité a été adressée en dernière minute au Conseil communal concernant l'évolution du dossier relatif à la convention avec Pro Natura.

Monsieur le Président en donne lecture :

Nature et environnement

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,*

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet de sa collaboration avec Pro Natura.

PREAMBULE

L'opportunité d'organiser les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2020) sur le territoire de notre commune a permis d'accélérer le renouvellement d'infrastructures propres à asseoir l'attractivité et la compétitivité de notre Commune pour plusieurs décennies.

Ainsi l'aménagement de ces dernières qui comprend Slopestyle, Half-pipe et Big-air à Chaux-de-Mont ainsi que l'extension de l'enneigement mécanique simultané de l'entier du domaine skiable de Leysin et des Mosses ainsi que la construction d'un tremplin de saut avec réception sur coussin d'air pour les activités freestyle hiver/été à la Place des Feuilles ont pu se réaliser uniquement avec des mesures de compensation environnementale.

PRO NATURA

A cet effet et afin d'éviter toute velléité belligérante, la Municipalité s'est approchée de Pro Natura Vaud qui offre ses compétences aux autorités et acteurs économiques pour les aider à préserver les valeurs paysagères sises sur leur territoire.

DOMAINES CONCERNES

Au mois de novembre 2018, une convention a été signée avec Pro Natura afin d'assurer :

- La modification du Plan Partiel d'Affectation du domaine touristique de Leysin de 2004. (construction Half-pipe, Slopestyle et Big-Air dans la combe de Chaux-d'Aï et enneigement mécanique)*

- *L'élaboration du PPA intercommunal du domaine touristique de Leysin (extension de l'enneigement mécanique, aménagement de ponts suspendus dans le secteur de la Berneuse, remplacement des deux télésièges de Choulet et Solepraz*
- *Le PPA Les Feuilles Bis (construction d'un Air-Bag).*

ACCORDS ET SERVITUDES

La Municipalité s'est engagée de la manière suivante :

- a) *Aménagement de zone de tranquillité de la faune sauvage sur la parcelle communale RF no 971*
- b) *Prolongation de la date d'échéance au 31 décembre 2117 de la servitude signée en 1981 concernant la zone protégée de la région Ai – Famelon*
- c) *Abandon de l'éclairage de la piste de descente jusqu'à Leysin*
- d) *Création d'une réserve forestière sur la parcelle RF no 1308 « Forêt des Charbonnières »*
- e) *Démolition du bâtiment ECA no 1291 sis sur la parcelle RF no 971*
- f) *Servitude sur les parcelles RF nos 856 – 731 – 858 afin de préserver les valeurs naturelles et paysagères.*

POINT DE SITUATION A CE JOUR

Les obligations découlant des exigences mentionnées ci-dessus sont soit finalisées soit en phase d'achèvement.

Le 1^{er} décembre dernier, des actes notariés ont été ratifiés afin de parachever les points « b » et « f » susmentionnés.

L'abandon de l'éclairage de la piste de descente a été entériné lors de la mise à l'enquête du PPA intercommunal.

Quant aux autres points, l'autorité cantonale reste seule maître de leur avancement.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

*Au nom de la Municipalité :
Jean-Marc Udriot / Jean-Jacques Bonvin*

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

INSPECTION DE L'OFFICE CANTONAL DE LA CONSOMMATION

Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été communiqué brièvement au sujet de la visite de l'inspecteur cantonal de l'Office de la consommation (OFCO) et de son rapport sur l'autocontrôle de la distribution de l'eau potable sur Leysin.

A ce jour, de nombreuses sollicitations mentionnées dans ce rapport ont été mis en œuvre par le service des eaux en collaboration avec notre mandataire le bureau Herter & Wiesmann. Le plus difficile reste à faire et plusieurs préavis vont être soumis prochainement.

Le premier concernera sans doute la canalisation Leysin – Veyges. Un des points de ce rapport fait état de la vétusté du réservoir des Larrets. Ce dernier donne des signes de faiblesse et n'est plus aux normes. Les investissements nécessaires pour une remise en conformité seront conséquents. En effet, il n'est pas équipé de réserve incendie, la

cuve principale une fois la porte ouverte est directement accessible, il faudrait la couvrir et un système de filtre à particules devrait être installé à l'entrée de l'ouvrage.

La solution envisagée serait de profiter de la fouille de l'AERA (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle) destinée à descendre les égouts à Aigle. Le hameau de Veyges serait ainsi approvisionné par le réservoir du Village situé derrière la Maison de paroisse, dont la capacité en eau potable et réserve incendie sont largement suffisantes pour l'alimenter.

La Société du gaz s'est déjà jointe à ce projet et nous pourrions également nous y greffer. Ceci aurait pour incidence de faire considérablement baisser le coût d'une fouille que nous ferions seuls.

Une mise à l'enquête publique pour le projet d'aménagement d'une conduite de transport entre Leysin et Aigle, eaux usées et gaz, sera déposée par les communes de Leysin et Aigle par l'intermédiaire de l'AERA et affichée au pilier public de notre Commune, du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 16 janvier 2022.

A noter qu'en amont, l'AERA a tenu séance avec tous les propriétaires fonciers concernés par le passage de la canalisation ; à ce jour aucun n'a fait opposition.

Monsieur Daniel NIKLES :

RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JACQUET – POINT DE SITUATION

- Les adjudications les plus importantes ont été attribuées, ce qui représente environ 70% des 5 millions qui étaient alloués à cette 1^{ère} étape par le préavis no 12/2020
- La commission des constructions assistée par son Bureau d'Aide à Maître d'Ouvrage (BAMO) s'efforce de respecter le cadre financier attribué, ce qui n'est pas aisé en raison de la hausse des coûts des matériaux et pénurie de matières premières
- Les entreprises peinent pour certaines, à s'engager et à fournir des offres en cette période d'incertitudes, mais nous tenons fermement le cap, ce qui demande beaucoup d'énergie. Il remercie à cet effet, la Commission des constructions pour son investissement
- Le permis de construire a été délivré suite à la synthèse positive de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction du canton)
- La phase préparatoire est donc terminée et les travaux ont débuté avec pour objectif de pouvoir utiliser la patinoire à fin avril prochain.

BIG AIR BAG

Cette infrastructure, unique en Suisse, composée de deux tours de 16 et 22m de haut, des rampes d'élan de 70m et un Bag de 23m de large par 52m de long, fonctionnera été comme hiver.

Travaux – point de situation

- Les tours d'échafaudages destinées à accueillir les tremplins et les containers sont installées et les terrassements terminés
- Les rampes d'élan recouvertes d'une piste sèche appelée « dry slope », les barrières et l'ascenseur seront aménagées prochainement
- L'Air Bag a pu être installé cette semaine grâce au soutien des services communaux, des remontées mécaniques et des bénévoles de Ski-Romand

- Les travaux sur les échafaudages devraient se poursuivre en janvier si la météo le permet, afin que l'infrastructure soit opérationnelle dans le courant de l'hiver.

ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de répondre à une demande d'un certain nombre de citoyens, la Municipalité a la volonté de :

- Promouvoir les économies d'énergie (actuellement la consommation pour notre éclairage public s'élève à 62'000 Kwh/an)
- Protéger la biodiversité
- Maintenir l'attractivité du centre du Village
- Réduire la pollution lumineuse

Dès lors, elle a mandaté une entreprise spécialisée en la matière afin d'étudier l'opportunité de réduire la durée de l'éclairage public au cœur de la nuit à l'instar d'un certain nombre d'autres communes.

Divers scénarios ont été analysés :

- Détection de présence (fr. 175'000.--) dans les zones résidentielles
- Télégestion incluant la détection (fr. 240'000.--)

Il s'est avéré que la solution la plus efficiente et simple à mettre en œuvre consiste à éteindre les lampadaires entre 23h00 et 5h00 du matin dans les zones périphériques de Leysin. Cette décision permettrait de réaliser une économie d'énergie de 25% sur l'éclairage public.

Madame Noémie ISENSCHMIED :

AVENIR DU CHALET DE L'ENTRAIDE

La Municipalité a mandaté le bureau d'architecture Graf & Rouault afin d'effectuer une étude de faisabilité chiffrée basée sur la vision proposée par le Groupe du Patrimoine Leysin, interlocuteur privilégié dans ce dossier. Les résultats de cette étude nous parviendront d'ici au début de l'été 2022.

Elle s'exprime également en ces mots : *Je me permets également d'avoir ici la parole pour vous remercier toutes et tous, pour votre soutien pendant mon engagement au sein de la Municipalité. Les échanges ont toujours été intéressants.*

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2022.

Au plaisir d'échanger encore avec vous lors de prochaines occasions.

Madame Laurence HABEGGER :

ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le District d'Aigle et le Pays-d'Enhaut)

En 2019, plusieurs communes avaient demandé auprès du Comité de direction de cette Association de faire un audit pour se rassurer sur sa gouvernance. En tant que membre de la Commission de gestion, elle informe que cet audit pourra être réalisé l'année prochaine. Un premier préavis sera présenté d'ici la fin de l'année afin d'octroyer une certaine somme à cet effet.

MAMANS DE JOUR

Leysin est en manque de mamans de jour. Comme mentionné dans son rapport par la Commission des finances, l'augmentation du nombre de mamans de jour permettrait de diminuer les places à l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et ainsi réduire nos charges. Elle lance un appel au Conseil communal afin que chacune et chacun communique et encourage les mamans à accueillir des enfants.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Monsieur le Président a reçu un postulat de Monsieur Nicolas BAUME, recevable selon le règlement en vigueur et prie ce dernier de bien vouloir en donner lecture.

Leysin, le 6 décembre 2021

*Au Conseil communal
de et à 1854 Leysin*

Postulat concernant la route du Suchet

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

A la fin de l'été, nous avons inauguré la zone de loisirs de Crettex-Jaquet et vu le nombre d'enfants qui s'amuse dans cet espace, je suis enchanté que les jeunes de notre Commune aient un endroit pour se retrouver. Surtout en un lieu presque sécurisé.

Je dis presque, car un danger demeure. Il s'agit de la route du Suchet qui passe entre le pumtrack, le terrain de foot et la forêt du même nom.

Je passe par là pratiquement tous les jours en promenant mon chien et j'ai pu voir à plusieurs reprises des voitures emprunter ce chemin à des vitesses excessives ou du moins manifestement inappropriées en présence d'enfants. L'adage dit : « il vaut mieux prévenir que guérir ».

Pour cette raison, avant qu'un drame ne se produise, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'interdire la circulation sur cette route, sauf pour les véhicules communaux, ceux du groupement forestier et ceux de Gestion Sportive Leysin.

Au nom de nos enfants et de leurs parents, je vous remercie de votre attention

Nicolas BAUME

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet au vote la prise en considération de ce postulat avec renvoi directement à la Municipalité pour traitement dans le délai d'une année.

Ce dernier est accepté à la majorité et suivra la voie usuelle telle que prévue dans le Règlement du Conseil communal.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

AIGLE – LEYSIN

Madame Joan GALLMEIER relève que plusieurs pannes techniques ont été observées dernièrement sur la ligne Aigle – Leysin. Elle s'inquiète par ailleurs de la vétusté des wagons et demande si la Municipalité a la possibilité de faire pression afin que le matériel roulant puisse être remplacé plus rapidement.

ZONE 30 KM/H

Suite à la mise en place d'une zone 30 km/h, Monsieur Nicolas BAUME, résident dans ce secteur, a remarqué que certaines personnes ne respectaient pas cette limitation. Il souhaiterait si possible que des contrôles de vitesse soient effectués dans les meilleurs délais.

DEPART DE MADAME NOÉMIE ISENSCHMIED

Monsieur le Président prend congé de Madame Noémie ISENSCHMIED en la remerciant d'avoir mis ses compétences et son énergie à disposition de la Municipalité. C'était un défi important avec deux jeunes enfants, les exigences et les contraintes actuelles. Ça ne s'est pas révélé possible. *J'ai eu le plaisir lors de différentes représentations de t'entendre t'exprimer et de partager des échanges de qualité avec toi.* Il lui souhaite bon vent pour la suite avec sa famille et il est certain qu'elle saura encore être utile à Leysin dans bien d'autres occasions.

Madame ISENSCHMIED est chaleureusement applaudie.

CONSEIL COMMUNAL – AGENDA 2022

D'entente avec la Municipalité, les prochaines séances du Conseil ont été fixées aux jeudis suivants à 20h15 :

31 mars – 30 juin – 29 septembre – 15 décembre

L'agenda vous sera adressé avec le procès-verbal de cette séance.

Monsieur le Président aurait eu très envie de vous inviter à une collation pour fêter l'amitié de la fin de l'année. Les circonstances sévères de la pandémie qui nous rattrape en décident hélas autrement. Une fois encore, nous allons nous dire au revoir symboliquement sans partager un bon verre. Sachez le faire avec beaucoup de bonne humeur et d'optimisme dans vos milieux privés, en prenant vos précautions. Il fait passer son message de fin d'année qui se veut résolument positif :

*Gérer sous pandémie, c'est un défi bizarre
L'important reste devant, l'avenir que l'on prépare.
Conseil renouvelé, Muni bien affairée
Projets, réalités, on a bien décidé.
L'avenir de Leysin est plutôt prometteur
Les moyens limités ne doivent pas nous faire peur.
Et puis, pour l'immédiat, on a neige et lumière
Faisons tout pour avoir un hiver bien prospère.
Que l'esprit de Noël dure toute une saison
Pour autant que l'on prenne bien nos précautions.

Bonne santé, bonnes affaires et heureuses fêtes*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 34 personnes.

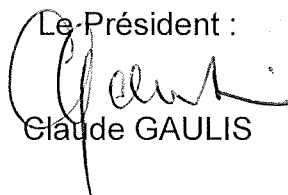
Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h00.

Leysin, le 16 décembre 2021

Pour le Conseil communal :

Le Président :


Claude GAULIS

La Secrétaire :


Corinne DELACRETAZ

Annexe : Présentation de M. Michael Dupertuis, Délégué à l'énergie - Renouvellement du label Cité de l'énergie